



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2026/COM11

**Objet : Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) – Exercice 2026**

Séance du Lundi 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars, à dix heures cinq minutes.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville,
sous la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président
du CCAS.

Date de la convocation : vendredi 20 février 2026.

Nombre de
membres : 12

En exercice : 12

Présents à la
séance : 7

Votants : 7

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Gisèle FRANCIS,
Bernard CASSAIGNE, Daniel DOUCHET,

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Danielle
DESRONDAUX, Serge MERDIECA, *Sandakichenin
DJANARTHANY

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'administration du 9
mars 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/COM11

**Objet : Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
de Ris-Orangis - Exercice 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la Conférence Budgétaire du 27 novembre 2025,

VU la délibération n°2026/COM06 en date du 16 février 2026 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires,

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif 2026 du CCAS qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement :

<i>Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués prestations de services</i>	11 900 €
<i>Chapitre 74 : Dotations, Subventions et participations</i>	911 635 €
<i>Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante</i>	5 671 €
<i>Chapitre 78 : Reprise sur dotation aux provisions</i>	2 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 931 206 €

Dépenses de Fonctionnement :

<i>Chapitre 011 : Charges à caractère général</i>	102 498 €
<i>Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés</i>	718 595 €
<i>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</i>	91 886 €
<i>Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risques et charge</i>	2 000 €
<i>Chapitre 042 : Opérations d'ordre</i>	16 227 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT : 931 206 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement :

<i>Chapitre 040 : Dotations aux amortissements</i>	16 227 €
--	----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16 227 €

Dépenses d'Investissement :

<i>Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles</i>	3 051 €
<i>Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles</i>	13 176 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 16 227 €

ADOpte le Budget Primitif 2026.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-269100962-20260313-2026COM11-DE
en date du 13/03/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026COM11